



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N° DEL036-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAÛNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

MESSIEURS YACINE HADJ HASSINE ET MAHFOUD YAMOUNI ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

Suite à l'intégration directe d'un agent à l'issue d'un reclassement professionnel dans un autre cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} Classe à temps complet créé par délibération n°102-10 du 18 octobre 2010 et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe à temps complet au 1^{er} juin 2021. L'agent exerçait les fonctions d'agent de bibliothèque et prendra des fonctions de gestionnaire au service des ressources humaines.

Suite à la mutation d'un agent de la police municipale, il est proposé de supprimer un poste de brigadier chef principal à temps complet créé par délibération du 29 mars 2010 et de créer un poste de chef de police à temps complet au 1^{er} août 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.